

L'honorable M. Macdonald: Ce à quoi s'ajoutent les crédits supplémentaires.

L'honorable M. Aseltine: Je passe à ce point. Les crédits supplémentaires se chiffrent par \$85,724,062, et les autres crédits supplémentaires, par \$63,121,027. Ce qui fait un total global de \$3,765,989,534. Le comité des prévisions budgétaires a déduit un montant de \$500,000 parce que, je le répète, les frais d'entretien des immigrants n'ont pas atteint les prévisions. Ainsi, le budget global des dépenses, budget principal et dépenses statutaires, atteint \$6,109,042,121. Encore une fois, le montant global prévu par le bill se chiffre par 3,765 millions de dollars, en chiffres ronds, moins \$500,000, ce qui laisse un solde de \$3,265,989,534.

Incidentement, les renseignements qu'on m'a fournis au sujet du bill des subsides numéro 1 sont les suivants: le bill porte sur l'année 1958, il a été adopté vers la fin de la dernière session, et a trait aux crédits de 1957-1958.

Me permet-on quelques mots sur l'article 4? Les honorables sénateurs se souviennent qu'un emprunt d'un milliard a été autorisé, mais qu'un montant de 400 millions seulement a été levé par la vente de nouvelles obligations qui ont été émises du 15 juillet au 15 décembre, à un intérêt de 2½ p. 100, pour acquitter les dépenses courantes. On s'attend que le solde autorisé, soit 600 millions, ne suffira pas pour couvrir la vente des obligations d'épargne du Canada, série de 1958, en octobre prochain, ainsi que l'augmentation probable des billets du trésor et des autres exigences budgétaires ou non budgétaires. Les émissions seront réglées en conséquence. C'est pourquoi l'article 4 du bill autorise le gouverneur en conseil à lever un emprunt d'un milliard de dollars, en sus du milliard qui avait été autorisé précédemment.

Voilà, honorables sénateurs, une explication du bill. Si l'on devait me poser des questions, j'espère pouvoir y répondre.

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, nous sommes en train de suivre une nouvelle façon de procéder relativement à l'adoption du projet de loi à l'étude. On me dit que les Communes étudient en ce moment un projet de loi tendant à modifier la loi sur la citoyenneté. De fait, le Sénat établit aujourd'hui un précédent. Il n'est jamais arrivé auparavant, que je sache, que la dernière loi des subsides ait été transmise au Sénat avant que toutes les autres lois lui aient été présentées.

L'honorable M. Aseltine: Nous n'avons agi ainsi, honorables sénateurs, que pour permettre à cette auguste assemblée d'aborder l'étude de la loi sur les subsides pendant qu'elle attendait l'autre projet de loi. Il paraît

qu'on a annoncé à l'autre endroit que la prorogation aura probablement lieu à 8 heures ce soir. J'ai donc cru, quand la mesure nous a été transmise, qu'il serait souhaitable d'en commencer l'étude. Mais si quelqu'un s'y oppose vraiment, nous pouvons remettre la suite du débat jusqu'à ce que nous ayons étudié le bill concernant la citoyenneté.

L'honorable M. Macdonald: Mais l'honorable leader nous a déjà expliqué le projet de loi. Il nous expose maintenant les raisons pour lesquelles il a été transmis au Sénat avant la loi concernant la citoyenneté. Pourrait-il nous expliquer aussi pourquoi la loi sur les subsides a été adoptée à l'autre endroit avant le bill concernant la citoyenneté?

L'honorable M. Aseltine: Non, cela me dépasse.

L'honorable M. Macdonald: J'imagine bien, car cela me dépasse moi aussi.

L'honorable M. Brunt: Nous ne saurions renverser la façon de procéder de l'autre endroit.

L'honorable M. Macdonald: Une autre innovation consiste à adopter la dernière mesure de subsides dans l'une ou l'autre Chambre avant l'adoption d'une mesure comme la loi sur la citoyenneté. Comme les sénateurs s'en rendent compte, la loi sur la citoyenneté pourvoira à la dépense d'une certaine somme, montant qui est sans doute compris dans la loi des subsides.

L'honorable M. Power: C'est de la petite monnaie.

L'honorable M. Macdonald: C'est-à-dire que nous sommes invités à voter des fonds relativement à une mesure qui n'a pas encore été adoptée et qui pourrait ne pas l'être.

L'honorable M. Aseltine: La loi en question dût-elle ne pas être adoptée, nous ne serons pas tenus de dépenser cet argent.

L'honorable M. Power: Le Parlement accorde trop d'argent au gouvernement.

L'honorable M. Macdonald: Oui, nous vous donnons trop d'argent.

L'honorable M. Aseltine: Cette somme restera dans le Fonds du revenu consolidé.

L'honorable M. Macdonald: En effet, mais alors pourquoi nous demande-t-on d'examiner les dépenses prévues aux termes du bill concernant la citoyenneté? On nous invite à voter des fonds relativement à une mesure qui, sous sa forme actuelle, pourrait bien ne pas figurer dans notre recueil de lois pour cette année.